

Thème : Comment récupérer ses impayés sans entacher sa réputation ?

Date : Lundi 19 octobre 2026 de 13h30 à 13h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

Objectifs :

- Identifier les différentes causes d'impayés et mettre en place un système de prévention adapté à l'organisation de leur cabinet.
- Concevoir un calendrier de relance structuré, cohérent avec l'image du cabinet, et l'utiliser comme outil de suivi opérationnel.
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques de relance : modèles de messages, appels téléphoniques, outils de suivi, communication client.
- Choisir et activer les leviers juridiques appropriés (taxation, procédures adaptées) tout en préservant la relation client.
- Instaurer un cadre professionnel durable permettant de sécuriser la facturation et de limiter la réapparition d'impayés.

Méthodes mobilisées :

Programme :

Comprendre et analyser les impayés
Prévenir les impayés avant qu'ils n'apparaissent
Construire un calendrier de relance efficace
Créer et utiliser un outil de suivi
Les techniques de relance : formes, timing et efficacité
Les solutions juridiques : quand et comment agir ?
Préserver la relation client et l'image du cabinet

Moyens pédagogiques :

La présentation PowerPoint sera partagée en direct lors de la formation.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Rafael CID DELVALLE

Consultant et formateur indépendant – Fondateur d'Un Petit Juriste

Informations importantes :

- Tarifs :
 - Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
- Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.